

## Avis d'appel à candidature N°2

PROGRAMME D'ACCELERATION SAXO 45  
SAISON 3 / 2018-2019

Orléans Val de Loire Technopole

---

### Cahier des charges

---

Orléans Val de Loire Technopole publie un appel à propositions dans le cadre de son « programme d'accélération Saxo 45 », à destination des entreprises, dans le but de constituer une liste qualifiée des prestataires auxquels seront confiées les missions décrites ci-après.

Date limite de dépôt des propositions : **Vendredi 5 octobre 2018** par voie électronique.

Contact : Orléans Val de Loire Technopole  
Anne VILLIEU – Tel : 02 38 69 80 56  
Mail : anne.villieu@tech-orleans.fr

#### Objectif général :

L'association Orléans Val de Loire Technopole développe un nouveau service d'appui pour les entreprises innovantes du territoire créées depuis moins de 5 ans. Sous la dénomination de « programme d'accélération Saxo 45 », il s'agit d'accompagner, pour chaque session d'une durée de 8 mois, au maximum 8 entreprises, qui souhaitent accélérer leur développement et lever les freins rencontrés (par exemple, la faisabilité technico-économique d'une innovation).

Ce programme intensif et personnalisé associe des ressources opérationnelles dédiées aux entreprises, du coaching individuel, des formations adaptées et de la confrontation avec les clients potentiels.

A terme, ce programme d'accélération Saxo 45 permettra de mieux accompagner les projets locaux prometteurs mais également d'attirer sur le territoire des projets extérieurs séduits par cette nouvelle offre de service.

Afin de construire le contenu du programme avec des formations thématiques et de l'accompagnement sur mesure, Orléans Val de Loire Technopole lance un appel à candidatures pour la réalisation des prestations définies au chapitre ci-dessous, « Domaines d'intervention ».

#### Domaines d'intervention :

L'appel à candidature couvre et se limite aux prestations suivantes :

- accompagnement dans la démarche d'innovation pour comprendre les besoins des clients/utilisateurs (étude de marché),
- conseils en marketing (opérationnel, stratégique, digital) et en commercialisation de l'innovation, avec comme objectif : l'engagement client,
- conseils sur la communication, levier de développement (construire son discours),

- conseils en propriété intellectuelle,
- accompagnement au développement à l'international,
- accompagnement pour le développement de projet innovant (ingénierie R&D, gestion projet),
- accompagnement aux méthodes de management (travail sur le leadership, gestion de l'équipe interne),
- élaboration du modèle économique et du plan de financement du projet.

Les prestations peuvent être sous la forme de formation-action (formation en groupe + plan d'actions individuel sur une même journée, avec deux suivis minimum au long du programme) ou sous forme de prestation conseil (prestation individuelle d'accompagnement).

#### Candidats éligibles :

L'appel à candidature est ouvert aux :

- consultants indépendants,
- sociétés de conseil,
- organismes publics ou parapublics,
- centres techniques,
- structures spécialisées en innovation ou transfert de technologie,
- ...

Les prestataires intéressés par une ou plusieurs des prestations ci-dessus devront faire parvenir leur proposition à Anne Villieu ([anne.villieu@tech-orleans.fr](mailto:anne.villieu@tech-orleans.fr)), dans les délais précités.

#### Conditions de validité des candidatures :

Pour être éligible, le candidat devra remplir certaines conditions, notamment en termes de solvabilité et le fait d'être en règle par rapport aux obligations fiscales et sociales.

#### Le dossier de candidature :

Chaque candidat prestataire du « programme d'accélération Saxo 45 » devra remettre un descriptif pour une ou plusieurs des prestations mentionnées qui comprendra les points suivants :

- ses coordonnées complètes : nom, statut, domaine activité, courriel, tel, adresse postale, CA, effectif,
- un descriptif de la prestation envisagée et la méthodologie d'action (en 4 pages maximum),
- le nombre de jours nécessaires (global ou par phase ; valeur fixe ou si variable, indiquer les limites),
- le tarif journalier ou le montant global de la prestation si forfaitaire, les frais de déplacement (inclus ou en sus),
- ses références tant françaises qu'internationales ainsi que les partenariats dont il dispose.

*NB : Les propositions seront analysées par le comité de sélection qui pourra suggérer aux candidats des adaptations ou le cas échéant un partenariat éventuel avec d'autres proposant qui auraient des méthodes similaires ou complémentaires pour assurer l'ensemble de la prestation (pour les formations-actions, par exemple).*

### Processus d'évaluation et de sélection :

Le comité de sélection procédera en trois temps :

1. Une pré-sélection sur la base de l'examen de chaque « proposition » (4 pages maximum).
2. Les candidats retenus à l'issue de la pré-sélection seront auditionnés.
3. Pour les candidats retenus après audition, finalisation par signature de convention avec Orléans Val de Loire Technopole. Cette convention portera sur la méthodologie employée, les objectifs fixés, la répartition des moyens, les outils de suivi proposés, et le montant tarifaire.

### Critères de sélection :

Seront examinés avec attention les critères suivants :

- référence(s) éventuelle(s) du candidat dans des actions similaires ou proches,
- compétences de l'équipe impliquée dans la réalisation des prestations,
- méthodologie déployée et caractère éventuellement innovant de l'approche utilisée,
- durée de réalisation,
- rapport entre le montant de la prestation et les objectifs visés,
- connaissance des start-up et entreprises innovantes,
- capacité de duplication ultérieure de la démarche pour des opérations similaires.

### Paiement des prestataires :

Les modalités de paiement des prestations retenues et réalisées au titre du « programme d'accélération Saxo 45 » seront détaillées dans les conventions qui seront établies avec chaque prestataire.

Pour les formations-actions, le montant sera intégralement acquitté par Orléans Val de Loire Technopole.

Pour les prestations conseil, en fonction du montant retenu, il se peut qu'il y ait une participation de l'entreprise bénéficiaire. Dans ce cas, les prestataires vont signer deux conventions, l'une avec Orléans Val de Loire Technopole, l'autre avec l'entreprise bénéficiaire.

### Suivi des prestations :

Le suivi du « programme d'accélération Saxo 45 », en fonction du calendrier établi dans les conventions, sera assuré par les référents du pôle Entreprises d'Orléans Val de Loire Technopole, en liaison avec les partenaires financiers du programme.

Pour les prestations conseils, un rapport final sera exigé afin d'évaluer la valeur ajoutée apportée, l'impact du développement des entreprises bénéficiaires et l'éventuel effet de levier.



Fin de document